

## Première perte d'emplois en 10 ans dans la chimie belge

■ Le secteur estime qu'il est urgent d'activer une politique industrielle ambitieuse.

Le secteur de la chimie a enregistré en 2024 sa première perte d'emplois depuis 2014 en Belgique, dans un contexte de forte pression sur l'industrie européenne, ressort-il des chiffres annuels d'Essenscia, présentés mardi. Une action politique urgente est nécessaire à tous les niveaux de pouvoir, a plaidé le président de la Fédération de la chimie et des sciences de la vie, Jan Remeysen.

À l'instar du reste de l'industrie européenne, le secteur de la chimie fait face à de nombreuses difficultés, qui ont fait chuter l'utilisation de ses capacités de production à un niveau jamais vu durant une période aussi longue. La Belgique n'échappe pas à cette situation, mais le pays s'en sort mieux que la plupart des autres nations européennes. Le taux d'utilisation de ses capacités de production se trouve depuis 11 mois en dessous du niveau tendanciel (75,4%). Le chiffre d'affaires du secteur stagne en valeur nominale, à 74,9 milliards d'euros en 2024 (-0,5%), mais a en revanche fortement baissé en valeur réelle (après correction de l'inflation sur base de l'indice de production), avec une chute de 11% en 10 ans.

### "Des règles plus réalistes"

Exportations et importations ont aussi respectivement diminué de 3,2% et 9,1% en 2024. Face à cette situation, Jan Remeysen a reconnu que le monde politique avait envoyé des signaux positifs, mais a insisté sur l'importance de prendre des mesures ayant un impact sur la compétitivité à court terme. Le coût de l'énergie est principalement pointé du doigt ainsi que, particulièrement en Belgique, les tarifs de transmission, qui sont de 3 à 5 fois plus chers qu'en France et en Allemagne.

Selon le président d'Essenscia, une simplification administrative et des règles "plus réalistes" sont nécessaires. Le secteur de la chimie reste très important et représente environ 20% de l'emploi dans le secteur industriel en Belgique. "Il est grand temps d'adopter une politique industrielle audacieuse et efficace", selon Jan Remeysen. (Belga)



Stefaan Gielens, CEO d'Aedifica, a profité de l'assemblée annuelle pour défendre son projet de fusion avec Cofinimmo.

## Le marché mise sur un léger relèvement de l'offre d'Aedifica sur Cofinimmo

■ Cofinimmo a réaffirmé mardi que les conditions proposées sous-évaluent la société et fait une contre-proposition.

Le désaccord reste de mise entre les sociétés immobilières réglementées (SIR) Aedifica et Cofinimmo à propos de l'offre de la première sur la seconde par échange d'actions, mais ce n'est pas le blocage total. Ce mardi, Cofinimmo a en effet lancé une perche à sa concurrente. Dans un communiqué publié en début de matinée, elle a indiqué que "les discussions qui ont lieu ce week-end n'ont pas permis d'aboutir à un accord sur les conditions de l'offre de rachat" tout en reconnaissant "la forte logique stratégique d'un regroupement" des deux SIR. Pour tenter de trouver un terrain d'entente, elle avance un ratio d'échange, "qui aurait un impact équilibré sur les deux actionnaires". Il s'agit de 1,21 nouvelle action Aedifica par action Cofinimmo alors que la proposition d'Aedifica est de 1,16. Ce qui représente une différence d'à peine 4,3%.

On pouvait se douter que les discussions entre les dirigeants des deux sociétés avaient été infructueuses. Car à 7 heures du matin, une bonne heure avant l'ouverture de la Bourse, Aedifica envoyait un communiqué sur la convocation de l'assemblée extraordinaire prévue le 12 juin, qui confirme les conditions qui avaient déjà été annoncées le 1<sup>er</sup> mai. Cette AGE doit donc approuver l'émission d'actions qui seront proposées aux actionnaires de Cofinimmo en guise de monnaie d'échange.

### Période d'acceptation mi-août

C'était aussi ce mardi qu'avait lieu l'assemblée annuelle d'Aedifica, où le CEO Stefaan Gielens a devancé les questions des actionnaires en défendant ce projet de regroupement tout en précisant "qu'il ne pouvait pas donner d'informations sensibles". Après avoir énu-

méré une série d'arguments notamment sur les synergies, il a martelé qu'il s'agit d'"une offre très attractive" dont la prime (environ 20%) est "conforme à ce qu'attend le marché". Quant à la période d'acceptation, elle "sera probablement entre mi-août et fin septembre". Il s'est montré rassurant sur le risque, évoqué par un actionnaire, qu'il n'obtienne pas suffisamment de titres pour faire une fusion. "La probabilité est très petite", a-t-il estimé. Et d'ajouter que si le seuil minimum requis pour l'acceptation de l'offre de 50% + 1 des actions est atteint, ceux qui n'ont pas apporté leurs titres le feront au second tour. Car "les investisseurs ne restent pas dans une société à faible liquidité". Il a rappelé que Cofinimmo, à l'instar du marché, reconnaissait l'intérêt stratégique de cette opération. Sur le ratio, il est resté prudent même s'il a dit qu'il y aura "peut-être une discussion sur le prix".

### 4,3%

### Majoration proposée par Cofinimmo

La SIR estime qu'un ratio d'échange de 1,21 au lieu de 1,16 aurait un impact équilibré sur les deux actionnaires.

### "Geste de conciliation"

À ce stade, Aedifica reste donc sur ses positions. Du côté des analystes en revanche, certains misent sur une petite révision à la hausse. C'est le cas du broker Jefferies. "Bien qu'Aedifica puisse

maintenir son offre initiale compte tenu du fort soutien de ses actionnaires, nous prévoyons qu'elle augmentera légèrement son offre, jusqu'à 1,19", souligne l'analyste.

Xavier Servais, administrateur délégué de la société de conseil en investissement Delande n'exclut pas non plus "un geste de conciliation" de la part d'Aedifica, ce qui faciliterait le bon déroulement de l'opération, alors que le maintien d'un ratio à 1,16 "créé peut-être de l'incertitude".

À noter encore que, lors de l'assemblée d'Aedifica, un actionnaire s'est étonné de la hausse de la rémunération des membres du conseil d'administration, dont celle du président, Serge Wibaut (un ancien banquier qui a aussi travaillé pour feu le ministre PSC Philippe Maystadt). Sa rémunération passe de 90 000 à 142 000 euros par an. Celle des administrateurs de 35 000 à 42 000 euros.

Ariane van Caloen